



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N° 53 du 20 octobre 2017

La CFDT reçue par le Premier Ministre

La CFDT a été reçue¹ par Edouard Philippe le 17 octobre dans le cadre des bilatérales destinées à lancer le deuxième bloc de réformes, après celle du code du Travail. Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale participaient à la rencontre.

Le Premier Ministre a confirmé que les trois sujets, apprentissage, formation professionnelle et assurance chômage feraient l'objet d'un projet de loi unique élaboré pendant l'hiver et débattu au printemps.

La CFDT a appelé le Gouvernement à des réformes qui doivent donner corps à une étape nouvelle de la sécurisation des parcours professionnels. A cet égard, la CFDT considère que les trois sujets font système et qu'ils sont tenus par la clé de voûte de l'accompagnement. C'est de la capacité à mettre les personnes en situation de mobiliser leurs droits que dépendra la réussite d'une réforme qui vise à élever le niveau de qualification de tous les actifs sans creuser les inégalités.

Dans la méthode, les trois sujets feront l'objet de concertations distinctes avec des variantes : avec des groupes de travail pour l'apprentissage, avec une négociation pour la partie de la formation professionnelle qui relève du champ des partenaires sociaux, et en multilatérale sur l'assurance chômage. La CFDT n'exclut pas de demander une négociation sur la partie assurantielle.

¹ Laurent Berger (Secrétaire général) était accompagné de Véronique Descacq (Secrétaire générale adjointe), Yvan Ricordeau (Secrétaire national), Cécile Cottureau et Philippe Couteux (Secrétaires confédéraux).

Apprentissage

Sur le fond, Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer qui participaient à la rencontre ont précisé les principales intentions du Gouvernement. La ministre du Travail a rappelé qu'en France moins de 7% des jeunes de 16 à 26 ans empruntent la voie de l'apprentissage contre une moyenne de 15% chez nos voisins. L'objectif d'accroître cette proportion passe par une revalorisation de l'apprentissage recherchée depuis longtemps par les défenseurs de cette voie d'accès à la qualification et à l'emploi. Le ministre de l'Education Nationale a souhaité que l'on cesse d'opposer les deux mondes de la formation professionnelle sous statut scolaire et sous statut salarié. Les deux ministres ont confirmé l'intention d'accorder aux branches professionnelles une place plus centrale dans le système, notamment dans la définition des référentiels de certification.

La réforme fera l'objet d'une concertation dont le lancement se fera lors d'une réunion plénière le 31 octobre associant les partenaires sociaux, les régions, les réseaux consulaires, les deux ministères concernés.

La CFDT a exprimé sa satisfaction de voir que la question de l'articulation entre les lycées professionnels et l'apprentissage était une des clés d'entrée dans la réforme. Nous avons exprimé notre volonté d'aborder le sujet du point de vue de l'apprenti : son « statut », sa rémunération, son accompagnement depuis le choix d'un métier jusqu'à l'insertion dans l'emploi à l'issue de l'alternance en passant par la recherche d'une entreprise, par un suivi pédagogique personnalisé, par des aides à la mobilité (logement) y compris la mobilité européenne pendant la formation. La question du financement devra être traitée en profondeur pour tendre vers plus de transparence, de simplicité et de paritarisme.

Formation professionnelle

Le Gouvernement affiche comme une priorité la qualification des actifs, et notamment des jeunes sans diplômes et des demandeurs d'emploi de longue durée, la simplification des dispositifs, l'amplification des droits des personnes (CPF) et une meilleure efficacité du système.

Si la voie d'une négociation interprofessionnelle semble retenue, la question des orientations fixées à cette négociation et celle de l'articulation avec les régions reste posée, dans un contexte où le dialogue entre elles et l'Etat est compliqué.

La CFDT a indiqué qu'avec l'accompagnement, les questions d'analyse des besoins (des entreprises et des territoires), de certification professionnelle et de qualité des formations et des parcours étaient primordiales, avant même d'en tirer des conséquences en matière de gouvernance et de financement. Tout en prenant acte des engagements importants contenus dans le Plan d'investissement compétences, la CFDT a appelé à orienter des moyens importants vers les personnes durablement éloignées de l'emploi. L'AFPA étant un acteur pertinent pour réaliser cet effort inédit en faveur de la formation des

demandeurs d'emploi. La nécessité de ne pas déresponsabiliser les entreprises à l'égard de leurs salariés a aussi été soulignée.

Assurance chômage

La ministre du Travail a rappelé les objectifs fixés par le Président Macron : universalité (ouverture aux indépendants), meilleure intégration des démissionnaires, lutte contre la précarité avec un système de bonus-malus pour responsabiliser les entreprises sur les emplois précaires, meilleur contrôle de la recherche d'emploi.

La question de la gouvernance n'intervenant qu'à la fin, comme une conséquence des évolutions sur le champ des bénéficiaires.

La CFDT a indiqué que des trois sujets du deuxième bloc de réformes c'est celui qui suscitait le plus d'inquiétudes :

- l'universalisation fait craindre un changement de philosophie du régime assurantiel vers un droit minimal forfaitaire. La CFDT tient à préserver une dimension fortement contributive au régime, afin de préserver le droit à un revenu de remplacement permettant de sécuriser la transition entre deux emplois ;
- des possibilités existent pour intégrer certains travailleurs indépendants dont l'activité est fortement dépendante d'un nombre restreint de donneurs d'ordre. La CFDT y est favorable, dans la logique de son action envers les travailleurs des plateformes notamment ;
- sur les démissionnaires, il existe déjà des possibilités de les intégrer dans le régime. Il est possible d'élargir mais en restant très vigilant aux effets d'aubaine ;
- sur le contrôle de la recherche d'emploi, la CFDT a rappelé que des expérimentations étaient en cours à Pôle emploi pour articuler le contrôle avec l'accompagnement, une fois faite la distinction entre la fraude et le découragement du demandeur d'emploi qui ne remplit pas ses obligations ;
- la CFDT est satisfaite de l'instauration d'un bonus/malus pour responsabiliser les entreprises dans l'utilisation des contrats courts. Les modalités sont à définir.

En conclusion, la CFDT s'est dite prête à s'impliquer dans les discussions qui vont s'ouvrir. Un deuxième bloc que nous abordons avec la volonté d'aboutir à de nouvelles avancées concrètes en matière de sécurisation des parcours professionnels.